



Bulletin d'information Vence Ouest

Février 2019

C'est en assistant à la cérémonie des vœux de Madame le Maire le 12 janvier dernier, que nous avons appris l'existence de l'arrêté préfectoral source de nos nouveaux et graves problèmes. Le préfet retire la compétence du permis de construire à la ville de Vence sur le terrain situé en face de la résidence de tourisme, en lisière du bois de la Sine et défriché en 2015. Il impose en cas de vente la réalisation d'un programme immobilier de 12 000 m² et d'environ 270 logements. (Sources : page Facebook de la ville de Vence le 22 janvier et reportage France Bleu Azur du 1^{er} février)

Parce que ce projet va augmenter dans de très fortes proportions la population du quartier et donc la circulation sur le réseau routier déjà largement inadapté et créer des problèmes de stationnement, et qu'il y aura un fort impact sur l'environnement notamment sur les risques d'incendie du massif, nous devons tout faire pour le contester !

Nous avons obtenu un rendez-vous avec Madame le Maire le 16 janvier. Elle nous a réaffirmé sa ferme opposition à cet arrêté et s'est engagée à déposer un recours gracieux contre celui-ci. De notre côté nous allons également déposer un recours gracieux s'appuyant sur le fait que cet arrêté va à l'encontre des directives des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de Vence et de la métropole. D'autres moyens tels que pétitions, manifestations sont à envisager. Je vous donne rendez-vous à notre assemblée générale du 2 mars pour faire le point. Madame le Maire nous a confirmé sa présence.

Éric George